

HONORAIRES DE L'AGENCE

PRESTATIONS PROPOSEES	HONORAIRES (Taux T.V.A 20% au 01/01/2023)	
VENTE	S'applique sur le prix de vente	A la charge de :
Biens d'une valeur de 0€ à 250 000€	6% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur de 250 001 € à 700 000€	5% TTC	ACQUEREUR
Biens d'une valeur supérieur à 700 001€	4% TTC	ACQUEREUR
Stationnement, Cave	10% TTC	ACQUEREUR
LOCATION	S'applique sur le loyer charges comprises	A la charge de :
Honoraires fxés par décret n°2014-890 du 1er août 2014 - journal officiel du 6 Août 2014 - Agglomération de Nanterre : Zone TENDUE (Baux d'habitation soumis au dispositions de la loi du 6 juillet 1989) partagés entre le bailleur et le locataire de la manière suivante: (Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.)		
Visite, constitution du dossier de location, rédaction du bail	10 €/ m² TTC	BAILLEUR
	10 €/ m² TTC	LOCATAIRE
Réalisation de l'état des lieux	3 €/ m² TTC	BAILLEUR
	3 €/ m² TTC	LOCATAIRE
Entremise	300 € TTC	BAILLEUR
Bureaux et locaux commerciaux		
Recherche du locataire, établissement du bail, état des lieux, négociation	15 % TTC du loyer HC-HT Annuel	50 % BAILLEUR
		50 % LOCATAIRE

SGA IMMO SAS au capital de 5000 euros - R.C.S. NANTERRE 837 660 851 - Siège social : 8, avenue du Maréchal Joffre 92000 NANTERRE - RCP: Beazley Solutions International Limited, située au 1 rue Saint Georges, 75009 Paris - Carte professionnelle T n° CPI 92012018000025491 délivrée par la C.C.I. NANTERRE.

TARIF au 22 Janvier 2025